
	Élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets et du plan d'actions pour l'économie circulaire	
---	---	---

Compte rendu Groupe de travail : prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA) <u>8 juin 2017</u>
Maître d'Ouvrage Conseil régional des Pays de la Loire Tél. 02 28 20 50 00
Cabinet d'ingénierie INDDIGO NANTES 4 avenue Millet – 44000 NANTES Tél. 02 40 48 99 99 - Fax 02 40 48 04 44

Rédactrices : Nadège LOSTE, Virginie LLEDO, consultantes Inddigo
--

Présidence : Jean-Michel Buf

Animation : Gérard Aubron, Virginie Lledo et Nadège Loste

Participants

Nom	Prénom	Structure
ADAM	Sophie	Nantes Métropole
AURIOL	Didier	FNE Pays de la Loire
BADIER	Clarisse	SISTO
BAIN	Thomas	SICTOM Loir et Sarthe
BESSONNEAU	Laurence	Conseil économique social environnemental - CESER
CHARRUAU	Johan	SIVERT de l'Est Anjou
CHEVOLEAU	Mathieu	Terres de Montaigu
CLAVIER	Nathalie	Léko
COUROUSSÉ	Cyril	Pays de la Haute Sarthe Alpes Mancelles
COUTANSAIS	Hilaire	SUEZ grand ouest
DAVY	Anthony	Mauges Communauté
DROUËS	Frédéric	Carrières indépendantes du Grand Ouest (CIGO)/ACCTER
GALLARD	Thierry	SMITOM du sud Saumurois
GAVALLET	Jean-Christophe	FNE Pays de la Loire/CESER
GERGAUD	Gaëtane	ADEME Pays de la Loire
GILG	Christiane	CLCV UD 44

GONZALES	Loïc	FEDEREC ouest
HISSETTE	Véronique	Agglomération du Choletais
JANIN	Marc	ADEME Pays de la Loire
JOBERT	Christophe	Communauté de communes de la région de Blain
JUDAIS	Guillaume	Conseil départemental de Mayenne
LE CARS	Céline	CARENE
LE GODAIS	Bruno	SNEFiD
MACÉ	Julie	Communauté de communes Sud Retz Atlantique
MOSSET	Alexandre	Anjou Bleu Communauté
NOËL	Nathalie	Syndicat mixte Centre Nord Atlantique
ONILLON	Floriane	SMITOM du sud Saumurois
PILARD	Franck	VÉOLIA PROPRETÉ CENTRE OUEST - Direction régionale
PINEAU-BESSE	Marion	Le Mans Métropole
RINEAU	Anne-Marie	UDPN 44
ROUSSEL	Lionel	Nantes Métropole
TERRIEN	Christophe	Chambre de métiers et de l'artisanat régionale des Pays de la Loire
THÉNAUD	Sébastien	Union des écocycleries
TUQUET	Hervé	SUEZ grand ouest

Pièce jointe : le support présenté.

En synthèse, principaux échanges intervenus lors de ce groupe de travail

● Partage de l'état des lieux

- ✓ Rappel des données d'état des lieux
 - Les EPCI régionales très engagées sur les dispositifs de prévention par le passé (90 % de la population couverte par un PLP OMA) et actuellement (69 % de la population couverte par un CODEC/TZGZD, donc un PLP DMA).
 - L'observation de l'évolution des ratios de DMA entre 2010 et 2015 met en évidence une augmentation de 23 kg/hab. par an, alors que dans le même temps le seul ratio de déchets végétaux a augmenté de 29 kg/hab. Pour respecter l'objectif national de réduction des DMA il faudra réduire de 80 kg/hab. d'ici 2020.
 - La tarification incitative (sous la forme de REOMi ou TEOMi) bien plus répandue au niveau régional que national, avec l'objectif de la LTECV de couverture d'environ 35 % de la population en 2025 quasi atteint localement en 2016 : 33 % de la population en Pays de la Loire contre 7 % au niveau national. Ce mode de tarification est amené à se développer puisque Trivalis s'est fixé un objectif de couverture de 100 % du département de la Vendée (aujourd'hui couvert à 53 %).
 - Des actions exemplaires mise en œuvre par les entreprises grâce à des dispositifs des chambres consulaires et de l'Ademe.
- ✓ Concernant l'exploitation des ratios de DMA collectés rapportés à l'habitant, pour ne pas fausser l'analyse et la comparaison entre territoires, il est demandé de **présenter les ratios à la fois sur la base de la population INSEE et celle de la population DGF**, car il existe plusieurs zones touristiques sur la région.
- ✓ Certaines actions ont des externalités positives (emplois créés, impact social...) qui n'apparaissent pas avec les indicateurs standards utilisés dans les observatoires des plans. Par exemple sur Nantes Métropole sur la thématique du compostage collectif : 2000 foyers compostent via 160 pavillons, permettant de détourner 400 t d'OMR, sur 136 000 t collectées sur le territoire ! Il est nécessaire de montrer les autres intérêts et bénéfices de la prévention...
Le travail de **détermination des indicateurs pertinents** et de leur mode de calcul sera capital dans l'exercice de planification.
- ✓ Ne pas oublier la notion de « **réduction de la nocivité** » des déchets dans la définition de la prévention.

- ✓ Des exemples de réalisation/organisations sont cités en liaison avec la présentation :
 - En Sarthe, le réseau Fenouil Biocoop (4 magasins) : mouvements solidaires initiés par des GMS (différent de mouvements à l'initiative des seuls particuliers).
 - Repair Café au Mans.

● Sur les questions posées en plénière

- ✓ Rappel des questions
 - Vos réactions sur la marge de progrès à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs ?
 - Quel maintien de la dynamique « PLP » avec l'arrêt des aides financières systématiques de l'État ?
 - Quelles pistes de travail pour la Région sur cette thématique Prévention permettraient de maintenir la dynamique sur le sujet ?
 - Quelle feuille de route pour la Région ?
- ✓ **Pas de positionnement sur l'objectif global de réduction des déchets à fixer dans le Plan**
L'objectif paraît ambitieux, et nécessite un changement d'échelle, en passant d'un stade « expérimentation » sur certaines actions à un déploiement plus important.
- ✓ **La tarification incitative**
 - Des témoignages d'augmentation de dépôts sauvages et de transfert sur les déchèteries sur les territoires voisins. Pas d'élément chiffré donné mais un ressenti partagé par quelques EPCI (exemple de la CC Sud Retz Atlantique),
 - Témoignage sur la redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers qui bénéficient du SPGD : sa mise en place en 2009 sur l'agglomération de Saint-Nazaire s'est traduite par une réduction de 12,4 % des DMA entre 2009 et 2014, et ce malgré la hausse du tonnage des emballages multi matériaux. C'est un outil de tarification incitative à la réduction et au tri des déchets des activités économiques (DAE)
- ✓ **Sur le réemploi**
 - Demande d'investigations complémentaires sur le réemploi : des objectifs européens proposent 5% des déchets préparés au réemploi d'ici 2020.
 - Il existe **probablement des marges de progrès dans la région**. À titre d'exemple sur le territoire du SMCNA, seulement 1,5 kg/hab. de don a été mesuré.
 - Le réseau des Ressourceries propose à cet effet de mieux former les agents d'accueil en déchèteries pour qu'ils fassent la promotion des boutiques solidaires et de faciliter la logistique de la collecte d'objets réutilisables en déchèteries. Sur ce territoire du SMCNA, 4 boutiques solidaires et une collecte des déchèteries une fois tous les 15 jours. Sur cette thématique du réemploi, il est important de considérer les **problématiques de logistique de proximité**, différentes selon les milieux urbain ou rural.
- ✓ **Sur la problématique des déchets végétaux (DV) en déchèteries**
 - Une croissance continue des déchets verts en déchèteries, à corréliser avec la croissance de la construction sur la région.
 - Retour d'expérience du Syndicat mixte de Montaigu Rocheservière, à la redevance incitative (pour info : en extension de consignes de tri depuis 5 mois, +40 % constaté sur les emballages, -13 % sur les OMR) : les communes et professionnels gèrent leurs déchets plutôt en dehors des déchèteries. Contrôle des accès en déchèteries, avec 4 passages dans le cadre du forfait d'accès (passages payants au-delà), ratio de 54 kg/hab./an de déchets verts constaté.
 - Il est important de sensibiliser les habitants aux essences de plantes et arbustes à pousse lente.
 - L'intégration des essences à éviter dans les PLU est rarement respectée par manque de communication et de contrôle. À titre d'exemple en Sarthe, un soutien financier dans le cadre de plans communaux de boisement des haies par des essences agréées avait été mis en place, ayant fait l'objet de très peu de demandes.
 - Des propositions d'opérations à développer davantage : partenariats avec les jardinerie, partenariat avec les lycées agricoles, cours de jardinage...

✓ **Les organisations particulières en habitat collectif**

- Des expérimentations sont mises en place à destination de l'habitat collectif (exemple sur Nantes Métropole dans le cadre du programme ZDZG, avec le bailleur Nantes Métropole Habitat qui totalise environ 25 000 logements) : organisation « multifilière », dont les composantes sont le pré-tri des encombrants dans des locaux dédiés, le jardin partagé, le compostage... La question se pose de la déclinaison de ces organisations en milieu rural. Il faudra que le Plan permette de communiquer sur ces exemples qui fonctionnent pour permettre leur généralisation.

✓ Plus globalement **sur le rôle de la Région**, les attentes suivantes ressortent

- Un rôle à jouer dans la sensibilisation : mutualiser la communication via des campagnes régionales par exemple (abribus).
- Continuer le travail fait avec le réseau A3P et l'Ademe, via des fiches de bonnes pratiques locales et mieux mises en valeur que sur Sinoe. Assurer une veille des actions, leur diffusion et leur rayonnement sur le territoire.

● **Synthèse du sous-groupe de travail « Déchèteries »**

✓ **Labellisation des déchèteries** (ex Vendée, Sarthe, quels autres départements) : mentionnée comme un axe de développement. Pourrait-il être porté par la Région ?

✓ Intégrer la prévention des déchets dans **la conception des déchèteries**. Pourquoi pas de déchèteries permettant la récupération de certains déchets. Envisager que certaines puissent être une plateforme de stockage/massification, notamment avec des produits réutilisables pour les entreprises.

✓ Constat que le contrôle d'accès aux déchèteries entraîne une baisse des tonnages entrants.

✓ **Déchets des professionnels**

- Besoin de développer les déchèteries professionnelles, ce qui est plus facile sur secteur urbain.
- À quelles conditions les professionnels sont-ils acceptés dans les déchèteries publiques? **Une tarification harmonisée au niveau régionale** pour les professionnels pourrait-elle être envisagée ? Différencier les circuits professionnels et les circuits particuliers.
- Un plus grand recyclage des DAE dans une logique d'économie circulaire nécessite des moyens spécifiques de mutualisation d'équipements (presse à polystyrène par ex.), de sites et d'informations (web partage, bourse aux déchets...), ou encore d'animation. Un travail qui pourrait être porté par les chambres consulaires.

✓ Les moyens humains pour le haut de quai

- Le **rôle central de l'agent de déchèterie** est évoqué. La Région pourrait avoir un rôle dans la formation de ces agents (revoir les formations du CNFPT).
- Développer les agents valoristes sur toutes les déchèteries pour détourner du gisement.

✓ De la sensibilisation à mener auprès des particuliers sur les déchets verts : rappeler que ce sont des « végétaux » et pas des déchets, parler du « zéro phyto ».

La mise à disposition gratuite de compost inciterait les gens à apporter leur DV : à prohiber dans les années qui viennent ?

✓ **Des détournements de gisements des déchèteries à attendre des filières REP** : les éco-organismes récupèrent leurs déchets sans transit par les déchèteries, dans le cadre de la reprise chez les vendeurs. La formation des agents est importante pour bien orienter les usagers sur cette thématique.

● **Synthèse du sous-groupe de travail « ESS et réemploi »**

✓ Réemploi/réparation : il y a beaucoup de structures. Il faudrait étudier le maillage actuel au niveau du territoire régional afin de s'assurer qu'un service de proximité existe (10 à 15 km).

- ✓ Développer les zones de réemploi en déchèteries et mieux former les agents d'accueil en agents valoristes (cf. rôle de la Région pour la formation des gardiens).
- ✓ Sensibiliser plus largement sur les changements de pratiques et évolutions des consciences.
- ✓ Développer des systèmes de location/achat groupé avec du matériel fiable, de bonne qualité, facile à entretenir.
- ✓ La réparation peut avoir un coût important. Une fiscalité réduite serait nécessaire notamment pour les diagnostics. Les Ressourceries peuvent mettre en lien les usagers avec les réparateurs.
- ✓ Déconstructions ciblées pour avoir des sticks de pièces.
- ✓ Concept à tester sur un territoire : un partenariat entre la collectivité, la ressourcerie et les artisans. La Région pourrait favoriser l'expérimentation sur cette thématique.
- ✓ Rappel de l'importance du développement des matériauthèques pour les métiers du bâtiment, encore peu répandues dans la Région.

🔴 Synthèse du sous-groupe de travail « Économie de la fonctionnalité »

- ✓ Mieux expliquer la notion: prêt de costume, robe de mariée (ex : Festival de Cannes!) mais également matériel de collectivités : un rôle de la Région pour valoriser les exemples régionaux.
- ✓ **La Région a un rôle à jouer :**
 - via sa **compétence de développement économique** : facilitateur de projets à soutenir et à accompagner. Possibilité de conditionner des soutiens à partir d'un cahier des charges précis, qui aurait par exemple une partie de son activité en liaison avec l'économie de la fonctionnalité ;
 - via la **compétence « lycée »**, incubateur de vocations. Notamment via l'apprentissage : proposer des modules sur cette thématique ;
 - via la **sensibilisation** avec les outils existants (journal, site internet) ou avec des outils à créer : plateforme régionale de dons, annuaire régional des entreprises concernées, avec système de mise en relation, animation territoriale... ;
 - par l'élaboration d'un **schéma régional de l'économie de la fonctionnalité**.
- ✓ **Les EPCI, un rôle à jouer :**
 - via la mise à disposition de locaux pour les porteurs de projet,
 - en milieu rural : amener des services (principe de conciergerie pour mutualiser des services, prêt de mobylettes comme sur Communauté du Pays d'Ancenis),
 - en faisant de la sensibilisation : par exemple, sensibiliser les vendeurs de broyeurs sur leur intérêt de développer la location...
- ✓ Points de vigilance :
 - jusqu'où aller sur la création d'activité ? il ressort pour les collectivités qu'il faille plutôt développer l'activité que « faire »,
 - attention à la distorsion de concurrence.

🔴 Synthèse du sous-groupe de travail « Gaspillage alimentaire »

À noter qu'au départ les personnes présentes n'ont pas souhaité travailler sur ce thème, signe que ce sujet est maîtrisé et/ou que les EPCI ne souhaitent pas le développer davantage et/ou qu'au contraire ses mécanismes restent trop méconnus ?

- ✓ Des actions à développer davantage dans la restauration : doggy bag, proposer des parts « gros mangeurs » et « petites portions » dans les restaurants, faire payer au poids sur le principe des traiteurs dans les restaurants également.
- ✓ Des actions à développer davantage en partenariat avec les GMS et associations caritatives : faire le lien avec les banques alimentaires, les filières de transformation d'invendus (soupes, confitures). Il ressort un besoin de rationaliser la collecte de denrées car certaines structures solidaires manquent de moyens de collecte. L'exemple d'une application smartphone existante et permettant de mettre en relation les boulangers et leurs invendus et les potentiels clients est évoquée.
- ✓ Elargir les cibles : grand public (importance de réapprendre à cuisiner), milieu scolaire (école, collège, lycée)...

🔴 Synthèse du sous-groupe de travail « Tarification incitative» (TI)

À noter qu'au départ les personnes présentes n'ont pas souhaité travailler sur ce thème, signe à priori que ce sujet est maîtrisé et/ou que les EPCI ne souhaitent pas le développer davantage, considérant que les derniers freins à lever sont trop importants ?

- ✓ Des réticences fortes au développement de la TI.
- ✓ Des freins importants pour mettre en place la TI en habitat vertical.
- ✓ D'autres actions sont possibles pour réduire les DMA via la réorganisation du service public de gestion des déchets, telle que la réduction des fréquences de collecte qui a un impact sur les quantités collectées (exemple du syndicat Cyclade en Charente-Maritime qui a témoigné pour Amorce il y a un an).